



BULLETIN D'ADHESION 2021-22

ASSOCIATION SPORTIVE



NOM, Prénom : _____ Classe : _____		+ 1 photo <i>si votre enfant n'a pas été photographié au collège en début d'année</i>
Date de naissance : _____ Régime : ext - DP4 – DP5		
Téléphone fixe : _____ Portable : _____		

Le collège offre à votre enfant la possibilité de pratiquer une multitude d'activités sportives.

Les séances sont encadrées par les enseignants d'EPS du collège.

Chaque fin de semaine un affichage est réalisé au collège pour permettre à votre enfant de connaître les activités et horaires proposés pour la semaine suivante et parfois de s'y inscrire. Les mêmes informations sont consultables sur le site du collège.

Je soussigné(e) _____ ,tuteur légal de l'enfant ci-dessus,

demeurant à _____ autorise

- les personnes en charge des inscriptions à l'UNSS à renseigner mes informations sur le portail dédié (OPUSS) pour la demande de licence UNSS
- mon enfant à participer à toutes les activités et déplacements organisés par l'AS du collège,
- les responsables à faire pratiquer sur avis médical toute intervention en cas de besoin,
- la publication de l'image de mon enfant sur les affichages, journaux, site de l'AS...

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Je coche ci-dessous mon choix d'inscription et joins le règlement correspondant (*si possible en chèque **avec nom de l'enfant inscrit au verso** à l'ordre de « AS du collège Challemel Lacour»*) :

- gratuité pour les élèves de la **section sportive escalade** (option 3h/sem intégrées à l'emploi du temps)*
- 20 € = inscription simple pour tout autre élève du collège
- 32 € = inscription + **T-shirt technique** avec logo de l'association personnalisé au nom de votre enfant

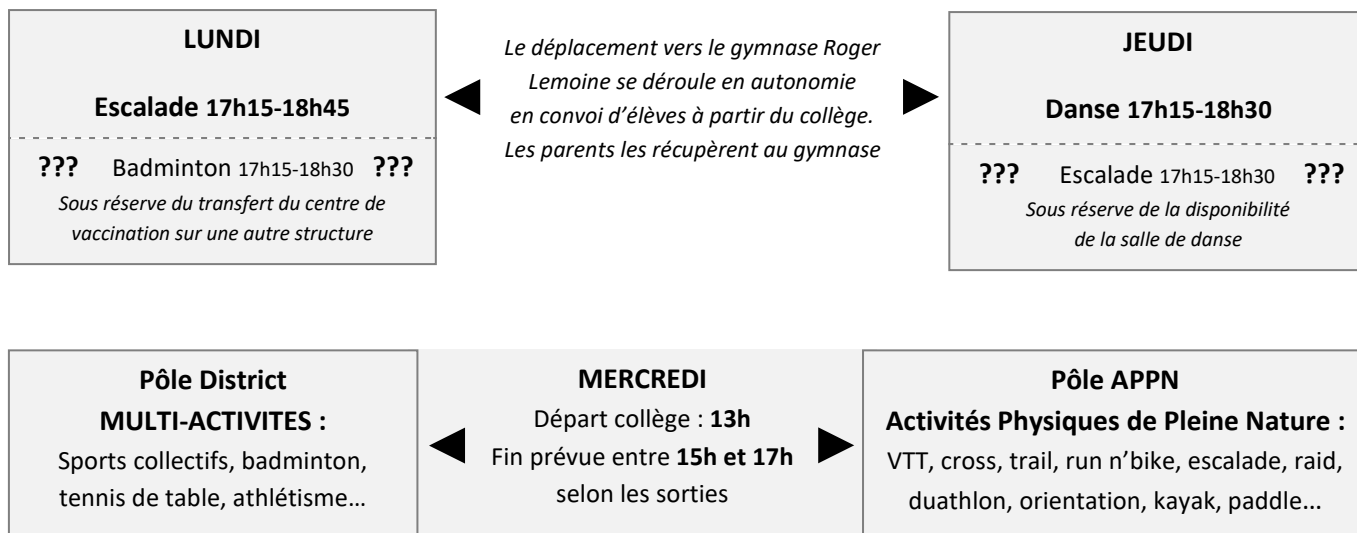
Pour information, sachez que vous pouvez payer l'intégralité de la somme en spot 50. Il suffit pour cela de fournir une photocopie montrant le numéro de la carte de votre enfant (si vous ne l'avez pas encore, il vous est demandé de payer dès maintenant et nous vous rembourserons par la suite).

A _____ le _____

Signature élève

Signature responsable légal

L'adhésion à l'association sportive donne accès à tous les créneaux programmés sur la semaine :



Fin de séance (après horaire affiché), les enfants sont laissés sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

Aucune obligation de participation, votre enfant peut venir régulièrement ou occasionnellement (une certaine assiduité est tout de même préférable). Un appel est effectué à chaque séance. Si vous le souhaitez, il vous est possible de contacter le collège pour vous assurer de ses présences.

Régulièrement, vous pourrez suivre l'actualité de l'association (horaires à venir, résultats, photos...) à partir du site internet du collège : <http://college-challemel-lacour.etab.ac-caen.fr/>

Un calendrier précis des activités proposées sur la 1^{ère} partie de l'année 2021 sera distribué début d'année et déposé en ligne sur le site. La suite du calendrier fera l'objet d'une 2^{ème} distribution à partir de janvier. N'hésitez pas à le demander à votre enseignant.

Respect de la nouvelle loi RGPD

Les informations recueillies vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé par UNSS pour la gestion de sa clientèle. UNSS ne divulguera pas à des tiers les données personnelles vous concernant que vous pourriez lui communiquer par le moyen de la messagerie électronique. Elles ne sont utilisées que dans le but de vous répondre le plus efficacement possible. Elles sont conservées pendant 13 mois et sont destinées au service marketing et au service commercial de l'UNSS établis en France. Conformément à la loi «informatique et libertés», vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant dncom@unss.org.

Garantie complémentaire MAIF "IA SPORT +"

L'association sportive souscrit un contrat d'assurance collective MAIF pour couvrir les dommages corporels pouvant subvenir lors de la pratique. Néanmoins, conformément à l'article 31 de la loi n° 200-627 du 06 juillet 2000, la MAIF propose la possibilité de souscrire une option facultative et supplémentaire apportant des garanties individuelles complémentaires : "IA SPORT +". Des informations sont disponibles sur le site Internet de la MAIF et du collège Challemel Lacour.

Les enseignants d'EPS du collège restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sportivement.

L'équipe d'éducation physique et sportive